



Si je divorce, l'argent d'un at fait parti de la communauté ?

Par **zabou63**, le **15/11/2008** à **10:09**

bonjour,

Voilà, j'ai eu un accident de travail avant mon mariage (sous le régime de la communauté), depuis 20 ans je bénéficie d'une rente accident de travail. Cet argent je l'ai toujours mis sur différents comptes (nous n'avons pas de compte joint) sans m'en servir en prévision de ma retraite.

En cas de divorce, cet argent fait il parti de la communauté ?
merci pour votre réponse.